

## **Le Trophée Cukoff LaTraverse Wiser (CLW)**

Pour honorer la mémoire de trois directeurs de tournois nationaux très respectés de l'ACBL District 1 qui sont décédés, ce Trophée CLW reconnaît le meilleur comportement éthique et/ou l'excellence dans l'administration de tournois ou de mesures disciplinaires dans notre District.

Johnny Wiser était le parrain de toute une génération de directeurs de tournois, qui ont développé et encadré de jeunes directeurs. Il était l'autorité incontestée sur les lois du pont dupliqué. Son talent diplomatique reconnu a également été grandement apprécié lors des audiences d'appel des tournois locaux, nationaux et internationaux.

Johnny Wiser a été le parrain de toute une génération de directeurs de tournois, en formant et encadrant de jeunes directeurs. Il était l'autorité incontestée sur les lois du bridge. Son talent diplomatique bien reconnu était également très apprécié lors des audiences d'appel des tournois locaux, nationaux et internationaux.

Le sens de l'organisation, les connaissances techniques et l'équité d'Henry Cukoff, notamment pour protéger les joueurs moins expérimentés, le classaient parmi les meilleurs administrateurs du continent. Il aurait pu être un excellent joueur, s'il n'avait pas choisi de faire carrière dans la direction de tournois. Henry était également admiré pour son remarquable jugement dans les cas contestés.

Jean J. LaTraverse, C.A. Silver Life Master, était aimé de tous ceux qu'il rencontrait. Ses connaissances, son sens de l'humour et sa gentillesse étaient un excellent exemple des qualités qu'un directeur de tournoi devrait avoir. Jean était membre du Comité national de bonne volonté et a été président du tournoi NABC de Montréal en 1985.

Le District 1 est fier et reconnaissant d'avoir bénéficié des services de ces directeurs pendant plusieurs décennies. Ce trophée vise à reconnaître leur contribution exceptionnelle au bridge.

Les récipiendaires annuels de cet honneur peuvent être des joueurs, des enregistreurs, des membres de comités de discipline ou des directeurs de tournois qui démontrent le mieux les caractéristiques illustrées par ces messieurs. Chaque lauréat doit être un membre en règle de l'ACBL et de la FCB. De plus, les lauréats éligibles qui sont décédés depuis la dernière présentation peuvent recevoir cet honneur à titre posthume. Tout membre ayant été suspendu par l'ACBL pendant plus de 30 jours ne pourra jamais recevoir ce trophée.

L'attribution du trophée CLW sera effectuée chaque année par un comité de trois membres du district 1 de l'ACBL. Ce comité sera sélectionné lors de l'AGA. Les membres ne siégeront pas plus de trois ans, un membre étant remplacé chaque année. Le président du comité sera le membre ayant le plus d'ancienneté. Les membres du comité ne sont pas admissibles au trophée CLW pendant leur mandat.

Chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, chaque Unité peut soumettre au comité de sélection le nom d'un récipiendaire méritant dans son unité. La proposition sera accompagnée de pièces justificatives pour permettre au comité de faire sa sélection. Le trophée sera remis lors d'un tournoi de section ou régional dans l'unité du lauréat choisi, et le trophée permanent restera dans cette unité pendant cette année. Il incombera à cette unité de s'assurer que le trophée sera disponible pour la présentation l'année suivante.

Le financement du trophée permanent CLW sera partagé entre la Ligue de bridge de Montréal, le District 1 de l'ACBL, la FCB, l'ACBL et M. George Retek. Le financement des trophées individuels annuels sera la responsabilité du District 1.